

RÉUNION TECHNIQUE DU 26 AVRIL 2016

SAGYRC / ASSOCIATIONS / MAIRIE DE FRANCHEVILLE

16, avenue Émile Evellier
BP 45
69290 Grézieu-la-Varenne
T. 04 37 22 11 55
F. 04 37 22 11 54
contact@sagyr.fr

Compte-rendu

Objet :

Réunion d'écoute et d'échange sur les aspects techniques du projet de dispositif de protection et de prévention contre les crues de l'Yzeron porté par le SAGYRC, tenue le 26 avril 2016 au siège du SAGYRC.

Contexte :

Rencontre proposée aux parties par le médiateur en charge de la concertation avant enquête publique, suite à la réunion publique organisée par le SAGYRC à Francheville, le 7 mars 2016.

Participants :

Maître d'ouvrage : SAGYRC (S. GUERIN, V. PASQUIER)

Assistant à maîtrise d'ouvrage : Bureau d'études Hydratec (B. CORTIER)

Maître d'œuvre : Bureau d'études ISL (A. SALMI)

Mairie de Francheville : G. DASSONVILLE, Adjoint, représentant de la commune au SAGYRC

Associations :

- SVF (Sauvegarde de la Vallée de Francheville), représentée par J. SARAILLON, J.P. VON KANEL, R. BARBERINO
- SECOL (Solidarité, Ecologie et Citoyenneté dans l'Ouest Lyonnais), représentée par V. FORNITO
- collectif du Grand Pré / Tassin la Demi-Lune, représenté par A. MARCHAND
- excusée : APLYC (Association pour la Protection des vallées de L'Yzeron et du Chêne)

Expert indépendant, F. FRUCHART, ingénieur hydraulicien, ex-salarié de la CNR, membre du Comité français des barrages-réservoirs.

Animateur de la réunion et rédacteur du compte-rendu :
Bernard JACQUAND, médiateur en charge de la concertation.

*NB : source exploitée pour l'établissement compte-rendu : enregistrement intégral de la réunion.
Teneur des propos conforme à l'enregistrement.*

Préambule

L'animateur remercie les participants d'avoir accepté le principe de cette réunion. Il rappelle qu'avant de proposer la tenue de celle-ci, il a rencontré le Maire de Francheville et les représentants des associations. En l'absence du représentant de l'APLYC, il s'efforcera de présenter leur position, telle qu'il l'a entendue lors de la réunion publique du 7 mars et de l'entretien particulier qu'il a eu le 5 avril au domicile du président de l'association, M. GROSMARE.

Le président de l'association SVF fait référence au travail effectué par l'association depuis sa création voici 40 ans, ainsi qu'aux différents courriers adressés au SAGYRC comme au Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie. L'ASVF compte aujourd'hui 200 adhérents. Son président se félicite de voir l'action de l'association reprise par l'association APLYC, de création plus récente et réveillée récemment.

Il exprime le souhait d'avoir lors de cette réunion des réponses précises aux interrogations et propositions formulées par l'association.

Un membre de l'association souligne que celle-ci n'a jamais été d'accord avec le projet de barrage.

L'expert indépendant précise qu'il participe à cette réunion à titre personnel, en tant qu'ami du président de l'association APLYC. Il a exposé ses analyses à cette association et au Maire de Francheville.

Le représentant du SECOL déclare que son association est vigilante sur le fait que la concertation ne se limite pas aux mesures protectrices, mais aborde aussi les mesures préventives et de responsabilisation des communes du bassin versant – dont les mesures relatives à l'urbanisme. Il craint que les communes s'estiment déresponsabilisées de leurs obligations du fait du barrage.

L'Adjoint au Maire de Francheville estime que pour la qualité de l'échange, il convient de s'entendre auparavant sur les termes techniques, comme « débit, hauteur d'eau, volume, etc. ». A titre d'illustration, il cite une note émanant du SAGYRC, en date du 19 décembre 2013, pendant l'instruction du dossier PAPI : « On peut estimer en première approche que le débit de la crue Q100 est connu entre 30 et 40% près avec un intervalle de confiance à 95%. En d'autres termes, la probabilité pour que le débit soit compris entre 1,4 Q100 et 0,6 Q100 est de 0,95 ».

Il s'interroge : « Comment devons-nous comprendre cette affaire, une marge d'erreur de 40% ? ».

Il évoque aussi une largeur au sol du barrage annoncée le 7 mars comme portée de 80 à 95m, mais redescendue à 80 dans le dossier de concertation, malgré un quasi doublement des prélèvements de matériaux rocheux.

Ordre du jour proposé par l'animateur et complété par les participants :

- I – Quelle crue prendre pour référence dans le dispositif de protection et de prévention ?
- II – Barrage de Francheville : solutions alternatives proposées par les associations
- III – Le dispositif technique lié au ou aux barrages, les mesures non-structurelles
- IV – La carrière, le déroulement des travaux



I - Quelle crue prendre pour référence au dispositif de protection et de prévention ?

Questions liées, abordées en réunion :

- . raisons ayant motivé le choix du barrage de Francheville
 - . comparatif des solutions retenues sur les bassins versants de l'Yzeron et de la Brévenne-Turdine
 - . responsabilité des élus
-

Crue de référence

Rappel des positions par l'animateur : certains opposants au barrage estiment qu'une crue trentennale, semblable à celle survenue sur l'Yzeron en 2003, est à retenir comme référence, d'autant plus que le calibrage des berges est conçu pour ce niveau-là. Le SAGYRC estime quant à lui qu'une référence de crue centennale est nécessaire et justifiée au regard du risque d'inondations et de la cinétique des crues sur ce bassin versant.

L'animateur rappelle la définition : une crue centennale (ou Q100) est une crue qui a une (mal)chance sur 100 de se produire chaque année. Elle peut aussi bien ne pas se produire en 200 ans que survenir deux fois en un mois.

L'expert indépendant a utilisé l'analogie suivante lors de son entretien avec le Maire de Francheville : « Imaginez un pistolet doté d'un barillet de 10 trous : avec une balle, vous avez une crue Q10. Avec 100 trous et une balle, vous avez une Q100. Joueriez-vous à la roulette russe ? ».

Les techniciens des bureaux d'études Hydratec et ISL expliquent la démarche adoptée pour le choix de la crue de référence :

« Celle-ci est fondée sur une pré-détermination des débits de crue. Il existe pour cela diverses méthodes : par calcul de probabilité, par modélisation, etc. Pour l'Yzeron, la méthode choisie est celle utilisée par Météo France et de nombreuses instances internationales. Elle consiste à exploiter les données de pluviométrie sur le bassin versant, fiables car riches de 50 ans d'historique. Elles prennent pour base les pluies journalières, lesquelles correspondent bien aux caractéristiques du bassin versant et de la rivière, et donc au temps de réponse de la rivière en cas d'augmentation des pluies. Un travail d'analyse statistique a permis de construire « une pluie journalière du bassin », de reconstituer les débits de crue extrême. et d'extrapoler les projections de pluie à 10, 20, 30 ou 100 ans, et donc d'estimer les effets d'une crue centennale – bien que l'on n'en ait pas observé jusqu'ici sur l'Yzeron – avec un intervalle de confiance donné. Ceci permet de calculer des pluies, et non des débits. Pour cela, il a été mené d'autres analyses ».

Un participant questionne : « Pourquoi estimer une crue Q100 alors que des syndicats intercommunaux voisins s'arrêtent à Q30 ? ».



Réponse des experts : « Nous allons y venir : regardons maintenant comment l'on remonte des pluies aux débits. On peut faire la même analyse à partir des débits observés, à partir de hauteurs d'eau dans la rivière et des courbes de correspondance entre hauteur d'eau et débit. Sur les grands cours d'eau, on dispose de chroniques très longues sur les débits. Pour l'Yzeron, les séries de données ne sont pas suffisamment riches et fiables (exemple : depuis 1988 seulement sur l'Yzeron à Francheville Taffignon) pour autoriser des extrapolations sur des événements rares, à faible probabilité sur des périodes de retour à 20, 50, 80 ou 100 ans. D'où l'intérêt de l'analyse par pluviométrie.

On utilise pour cela une méthode issue d'EDF : à partir d'une certaine intensité de pluie, le bassin versant atteint une « rétention limite » ; au-delà de ce niveau de pluie, l'excédent de pluie se traduit en ruissellement, et donc en volume écoulé. Cela permet de calculer la correspondance entre évolution des pluies extrêmes et évolution des débits. Ces débits de crue sont donnés avec une fourchette d'imprécision (ou d'incertitude). Le débit de crue centennale de l'Yzeron est estimé à l'aval de la confluence avec ses affluents à 160 m³/seconde à plus ou moins 20% près. Ce n'est donc pas une valeur absolue ou intangible. Quel que soit le débit de crue retenue, on essaie de s'assurer que le fonctionnement global du système de protection (recalibrage des berges et barrage) garde sa robustesse. Si l'on dit que ce dispositif présente la robustesse qui permet d'assurer la mise hors d'eau des personnes et des biens pour une crue centennale, c'est avec cette fourchette d'imprécision ».

Son confrère répond alors à la question de l'adjoint au maire de Francheville : « Cette note évoque une autre notion, à savoir des tests de sensibilité du dispositif à la variation du débit, tests qui visent à démontrer que, quelle que soit l'erreur éventuellement commise sur l'estimation, le projet restera rentable, en termes de rapport entre son coût financier et le coût des dommages en cas de crue ».

Le directeur du SAGYRC précise le contexte de cette note : « Elle répondait à une demande de l'IRSTA de procéder à une analyse critique de l'analyse coût/bénéfice avant validation du PAPI en Commission mixte Inondations. En quelque sorte, l'IRSTA nous demandait de forcer arbitrairement la marge d'incertitude sur le débit pour vérifier si le calcul de rentabilité restait ou non valable. Sortie de contexte, la note est difficile à interpréter ».

Le président de l'association SVF conteste cette version : « Ce n'est pas ce que dit la note ».

Un technicien d'ISL lui répond : « Pour reformuler la note, imaginons qu'on se soit complètement trompé sur le débit. On augmente ou on diminue celui-ci de 40%, pour savoir jusqu'à quel seuil l'ouvrage resterait rentable ».

Le directeur du SAGYRC complète sa réponse : « Tout ce qui a été fait dans ces études répond à l'état de l'art international. Tout expert ou contre-expert en hydraulique appliquera ces mêmes méthodes.

Le débat, pour nous, n'est pas là : que la crue centennale, le jour où elle arrivera, soit par exemple à 180 m³/seconde alors qu'on a dit 195, ou 210 alors qu'on a dit 195, le débat reste le même. Le principe est le suivant : à partir du moment où l'on a décidé de construire un ouvrage de stockage et d'écrêtement des crues à un endroit donné, autant exploiter au maximum cet endroit-là. C'est pour cela – on n'est pas d'accord avec vous là-dessus, je le note bien – qu'on n'a pas souscrit au débat sur le thème « Faut-il un barrage de 23m ou simplement de 17m ? ». Pour nous, la réponse est claire : politiquement, compte tenu des enjeux et des impacts humains, écologiques, économiques et financiers du projet, autant aller jusqu'à 23m, que la crue soit de Q100, Q120 voire Q80. On a un endroit propice au stockage et à l'écrêtement, exploitons-le au maximum.



Ce raisonnement répond aussi à une question que l'on nous pose souvent : « Comment intégrez-vous le réchauffement climatique ? ». Aujourd'hui, bien malin celui qui est capable d'injecter ces simulations dans les modèles. Donc autant se prémunir aux maximum des possibilités offertes par le site ».

Un échange s'engage alors entre le président de l'ASVF et les experts :

- Concrètement, à quelle hauteur d'eau cela correspond, car c'est cela qui parle aux riverains en termes d'impact, et non les débits par seconde ?
- Le SAGYRC : A quel endroit ?
- L'ASVF : Vous le choisissez.
- Le SAGYRC : Je souscris à votre remarque sur la limite de discuter en débits avec le grand public. La meilleure référence, ce sont les cartes du PPRNi de 2013.
- L'ASVF : Mais elles ne tiennent pas compte des travaux d'élargissement.
- Le SAGYRC : la réponse est donnée par la cartographie figurant dans le dossier de concertation, qui intègre les élargissements du cours et donne les hauteurs d'eau en cas de crue, le long du cours d'eau, avec et sans barrage.
- L'ASVF : ce document est intéressant. Cela donne quelle hauteur d'eau en moyenne ?
- Le Bureau d'études ISL : Elle est très variable d'un secteur à l'autre. Sur des Q100, on arrive vite à 1m d'eau.
- L'ASVF : Normalement, la zone rouge définit pour la crue de référence (Q100) la zone où l'on aurait, sans le dispositif de protection, 1m d'eau, à plus ou moins 20cm. Avec les aménagements, a-t-on déjà une réduction de cette zone ?
- Le SAGYRC : Il faut considérer 2 paramètres : le débit (ou hauteur d'eau) et la vitesse. En zone rouge, on peut avoir 1m comme à 0,50m mais avec une vitesse importante, de l'ordre du m/sec. Lors de la mise en œuvre du premier PPRNi, en 1998, l'idée était de protéger jusqu'au niveau centennal qui correspondait à la zone inondable cartographiée : on protège l'existant et on gèle toute nouvelle urbanisation dans les zones non urbanisées, et même dans celles qui l'étaient.
- L'ASVF : On est d'accord. Il faudrait cependant bien expliquer pourquoi d'autres choix sont faits dans d'autres bassins, comme celui de la Brévenne-Turdine.
- ISL : L'explication est la suivante, fournie tout à l'heure : on cherche à tirer le meilleur parti du site. Or on dispose à Francheville d'un site exceptionnel en termes d'efficacité contre la crue. Ce serait une erreur de ne pas l'exploiter. Tous les syndicats de rivière rêvent de disposer d'un site pareil. S'il avait fallu réaliser un seul barrage sur la Brévenne, compte tenu du site existant – 2 fois plus important en surface que celui de Francheville, avec des débits de crue 2 fois supérieurs à ceux de l'Yzeron – il aurait fallu construire un barrage de 50m de haut. Le choix du dispositif multisites retenu pour la Brévenne l'a été par défaut.

A l'Adjoint au maire de Francheville qui demande alors « si, sur le bassin de la Brévenne-Turdine, on pourrait aller au-delà d'une crue trentennale ? », le représentant du bureau d'études ISL répond que « non, le site n'en aurait pas la capacité ».



Responsabilité des élus

L'Adjoint au maire de Francheville s'étonne : « Pour l'Yzeron, on nous a toujours dit que la nécessité de se protéger d'une crue centennale venait du fait que les maires des 4 communes aval les plus impactées par les crues craignaient de voir leur responsabilité civile engagée s'ils n'allaient pas au-delà des crues connues. Le Maire d'Oullins, lors de la réunion publique du 7 mars dernier, a parlé d'une obligation juridique. De deux choses l'une : soit cette analyse juridique est fautive, soit elle est vraie et alors à ce moment-là, il faudrait se montrer solidaire des maires de la Turdine et leur dire : « Attention, non seulement vous n'allez pas au-delà de la crue connue, mais vous êtes largement en-deçà de celle-ci, donc votre responsabilité est engagée ».

Les experts et le directeur du SAGYRC apportent l'explication suivante : « Ils n'ont pas la même situation géographique et hydrologique. Leur responsabilité pourrait être engagée uniquement sous réserve de disposer de solutions pour parer à ces crues. Or sur le site de la Brevenne-Turdine, ils ont le dimensionnement maximum de leur barrage, et sont donc limités techniquement en termes de protection. Construire un barrage de Q100 est ici impossible (sauf à monter à 50m). La responsabilité des élus ne peut être engagée dès lors qu'ils peuvent dire : « on connaît le risque, on a étudié les différentes solutions, on est au maximum des capacités. Celles-ci sont limitées au niveau de protection retenu, mais on le justifie ».

Comparatif entre bassins versants, solutions retenues pour chacun

Le directeur du SAGYRC complète l'analyse du comparatif Yzeron/Brévenne :

« Dire : « On doit apprendre à vivre les crues » ne peut être isolé de la genèse de la stratégie sur le bassin versant. Sur la Brévenne, le contrat de rivière a été signé avant la crue de 2008, avec un volet inondation prévoyant un dispositif de protection de type « ralentissement dynamique multiple ». Survient alors la crue de 2008. Les élus sont attaqués par des collectifs très remontés. De ce fait, les élus se lancent dans une démarche PAPI. Ils constatent que, techniquement, ce dispositif ne permet pas un niveau de protection efficace. Ils s'orientent vers une autre solution : 5 retenues, dont certaines n'ont pu être confirmées par la suite. C'est pourquoi, au final, ils se sont concentrés sur 2 ouvrages, implantés aux endroits où l'efficacité est la meilleure en termes de coût et d'impact environnemental. C'est le raisonnement que l'on a choisi sur l'Yzeron. Leur choix a été contraint par des aspects techniques et de faisabilité. Ils n'avaient pas l'historique de données disponible sur le bassin versant de l'Yzeron, ni des deux coulées vertes de Francheville et Tassin qui offrent des possibilités d'écrêtement importantes ».

L'ancien président de l'ASVF avance une autre explication du choix effectué pour l'Yzeron et le Charbonnières : « A l'époque, Michel Noir, Maire de Lyon, voulait faire passer le TOP sous Tassin, récupérer ensuite les déblais de cet ouvrage pour construire les barrages de Francheville et de Tassin et faire passer le TOP dessus. Depuis, on s'est enfoncé dans une protection centennale pour justifier la construction des barrages ».

Le représentant du bureau d'études Hydratec confirme un point de cette analyse, mais en infirme un autre : « A cette époque, il y avait effectivement une vraie réflexion sur le TOP, comme d'ailleurs sur le percement du 2^{ème} tube du tunnel de la Croix-Rousse ; on s'est donc posé la question de la réutilisation des matériaux. Mais depuis, la question du TOP et celle des barrages de Francheville et Tassin ont été complètement déconnectées. Le tunnel de la Croix-Rousse, pas plus que le TOP, ne sont à l'origine du choix de construire ces barrages ».



II – Barrage de Francheville : solutions alternatives proposées par les associations

Questions liées abordées en réunion :

- . fonctionnement des barrages
 - . opportunité d'une étude de modélisation relative aux solutions alternatives
 - . dimensions du barrage de Francheville et volume de matériaux requis
 - . évolution des chiffres relatifs aux ouvrages et difficultés de communication
-

Solutions alternatives proposées par les associations

L'animateur rappelle la demande des associations : « Vous souhaitez une réponse technique aux solutions que vous préconisez : non pas un barrage – ou deux – comme envisagé, mais plusieurs petites retenues et un dispositif d'accompagnement associé. Nous n'aurons pas beaucoup d'occasions comme celle-ci d'échanger en face-à-face. J'en profite pour vous montrer les esquisses de petites retenues réalisées par le président de l'association APLYC ».

Le président de l'ASVF précise que ces esquisses prennent en compte les zones naturelles que les deux associations veulent mobiliser par des retenues ou des barrages « échancrés ». Il décrit ensuite le dispositif préconisé :

« Notre idée est de partir de zones disponibles pour effectuer un stockage temporaire, en complément d'autres mesures qui prennent en compte le ruissellement, grâce à des bassins de rétention et d'autres moyens.

Nous avons évalué au minimum une capacité de stockage qui permettait la création de retenues équivalant à ce qui est proposé à la Roussille, soit 8 ou 9 petits barrages, à pertuis ou échancrés, d'environ 7m de haut et d'une capacité d'environ 100 000 m³ :

- . une retenue d'environ 10m de haut, 7 km en amont de l'emplacement choisi par le SAGYRC,
- . une à l'aval,
- . deux en amont et aval du Pont Chabrol, à 4 km environ de la Roussille,
- . éventuellement une au Moulin Vieux, mais elle pose un problème (risque d'inondations des serres, implantées de toute façon en zone rouge) : à étudier,
- . une sur le site du Martoret, à Craponne (« Les Rabattes »),
- . une au Grand Moulin : nous sommes réservés quant à l'idée d'en faire un plan d'eau permanent (centre hippique), mais favorables à une retenue sèche,
- . une sur le site de la Patelière, quoique proche de la décharge Collet,
- . une au Moulin du Gôt, en amont du pont,
- . une à la Roussille, mais avec un format minimum : barrage modeste de 10m de haut, pour une capacité de 350 000 m³.

Le total offre une capacité de stockage d'environ 1,3 million de m³, équivalant à ce que demande le SAGYRC.



Ce dispositif mobilise toutes les zones d'expansion du bassin versant. De plus, les retenues étant construites dans des secteurs plats, sans arbres, ils ne présentent pas le risque d'embâcles, a contrario du barrage envisagé par le SAGYRC pour lequel on va supprimer 1000 arbres en amont.

Nous proposons de ne pas acheter tous les terrains inondés sur ces sites, mais seulement la surface nécessaire à la construction des retenues, comme à la Brevenne-Turdine, ce qui permet de réduire le coût de l'opération.

Enfin, nous demandons au SAGYRC une modélisation de ce dispositif ».

L'animateur complète cette présentation en rapportant les propos du président de l'association APLYC recueillis lors de leur entretien :

« Nos associations ont une différence de moyens d'études par rapport à ce que le SAGYRC a engagé depuis des années. Nous n'avons donc pas la possibilité financière de préciser aujourd'hui les aspects techniques de notre solution au même niveau que celle du SAGYRC. Néanmoins, notre solution demande à être étudiée :

- . avec quelques petites retenues d'environ 10 m de haut des berges et le recalibrage des berges, nous pourrions sans doute retenir 50% du volume de 1,5 million de m³,
- . conjuguées avec des bassins de rétention et des zones de re-végétalisation sur l'ensemble du bassin versant, ces retenues permettraient d'atteindre les 100% du volume de stockage requis ».

Les représentants des bureaux d'études ISL et Hydratec réagissent à ces propositions : « Dans le cadre de l'étude des solutions alternatives – point qui sera d'ailleurs précisé dans l'étude d'impact du projet – nous avons étudié en 2007, à la fois sur cartes et sur le terrain, un dispositif multi-sites (4 ou 5 sites sur le Charbonnières, 5 ou 6 sur l'Yzeron) afin de dresser un inventaire des sites possibles.

Nous avons ensuite effectué une étude de modélisation pour apprécier l'efficacité du dispositif en termes de protection à l'aval de la confluence entre le Charbonnières et l'Yzeron : cette solution fonctionne, à condition d'avoir des ouvrages de 7 à 12m selon les sites – et quand même de 16 m de haut sur la Roussille – pour obtenir un volume et une efficacité d'écêtement suffisants.

Pour autant, il faut savoir que si on multiplie les sites, on multiplie aussi les risques, les impacts en phase chantier, et le coût global de l'opération. Un tel dispositif s'avère plus cher, génère davantage d'impact environnemental, pour une robustesse moindre*. C'est pourquoi cette solution n'a pas été choisie ». *(sur ce point, voir plus loin : explication de l'expert indépendant).



Etude de modélisation (voir aussi Ch. III)

L'animateur demande une précision : « A ce stade, on est ou pas d'accord avec l'étude de modélisation réalisée en 2007, laquelle porte sur un dispositif qui n'est pas exactement – quoique proche – celui exposé par les associations, et sur lequel celles-ci demandent une étude de modélisation. Est-ce que le dispositif alternatif modélisé par le SAGYRC tenait compte des compléments cités, à savoir bassins de rétention et autres mesures prises par les communes de l'amont du bassin versant ? »

Un représentant du bureau d'études Hydratec lui répond : « Nous avons mené une étude très concrète, sur les seuls sites, mais en regardant pour chacun sa capacité, et en nous assurant de la fiabilité des ouvrages. Ce n'est donc pas un exercice théorique. Nous ne disons pas que c'est la solution alternative unique. Il peut y avoir d'autres sites que ceux que nous avons étudiés, mais quels qu'ils soient, on arrivera toujours à peu près à la même conclusion ».

Le président de l'ASVF réprecise son propos : « Les retenues que nous proposons ont été choisies selon le PPRI qui préconise de mobiliser les zones inondables. De toute façon, il y aura toujours quelque chose d'autre à considérer que les seuls barrages. Ainsi, pourquoi ne pas réaliser un grand bassin de rétention en lieu et place du parking de Carrefour à Ste Foy, autrefois zone humide ? Par ailleurs, j'ai vu dans la Loire ou dans le Nord des dispositifs avec des petites buttes ».

Pour l'ISL, il n'y a pas un seul dispositif identique à celui proposé par les associations qui fonctionne en France, « ou alors, indiquez-le moi ! ».

Le directeur du SAGYRC veut être certain d'avoir bien compris la démarche des associations : « Est-elle bien de dire : en plus des ouvrages, il faudrait combiner d'autres mesures, sur le ruissellement ou sur la rétention ? S'agissant des 8 sites en cascade que vous préconisez sur l'Yzeron, quel est l'apport de votre solution par rapport à l'étude de 2007 ? Est-ce de dire « Les sites étudiés lors de cette modélisation ne sont pas les bons ? » ... alors qu'en fait, nous sommes très proches de votre solution ».

Le président de l'ASVF : « On est dans des zones d'expansion plus proches de la Roussille, donc on se disperse moins. En cela, nous sommes plus responsables ».

Le directeur du SAGYRC : « J'entends bien et j'essaie de comprendre votre approche. Nous vous avons expliqué lors d'autres entretiens que le fait qu'en multipliant en amont les retenues, on dispersait dans l'espace et dans le temps les écrêtements, et donc on perdait en efficacité. Donc vous avez essayé de chercher des sites uniquement sur l'Yzeron. Garderiez-vous le barrage de Tassin ? »

Le président de l'ASVF : « Oui. Dans mon esprit, il n'y a pas de contestation sur celui-là ».

Le représentant des riverains du Grand Pré à Tassin se montre réservé sur cette appréciation.



Le directeur du SAGYRC analyse alors la proposition des associations :

« La difficulté, quand on a une approche comme celle-là, avant même de parler d'efficacité hydrologique, consiste dans les volumes de matériaux à trouver, dans les emprises de site à maîtriser. Je ne comprends pas que vous soyez insensibles à l'impact environnemental de 10 sites plutôt que d'un ou de deux.

Quand je vois les passions déclenchées par un seul barrage, même si je comprends qu'un gros barrage cristallise les passions, j'essaie d'imaginer ce que provoqueraient une dizaine de barrages, même de taille inférieure...

En concentrant un aménagement sur un site donné, on minimise la démultiplication des impacts environnementaux. 7 ou 8 m de haut, sur des largeurs d'une soixantaine ou d'une centaine de mètres, cela représente des milliers de m³ de matériaux à trouver, donc des pistes d'accès, des bilans en termes de prélèvements. Pour nous, cet argument est au moins aussi important que ceux qu'on oppose aux grands barrages - sans parler de l'aspect financier.

C'est pourquoi nous ne sommes pas allés au-delà des études de modélisation de 2007, et qu'on ne voit pas l'utilité de les renouveler. De plus, techniquement, les débits sont très limités dans les barrages à échancrures. Ils posent aussi un problème de franchissement piscicole difficile à gérer ».

Sur ce dernier point, l'expert indépendant précise que dans la solution multi-sites, « il y aurait des champs d'expansion pour chaque ouvrage, qui absorbent la crue pour 2/3 en dessous, et un tiers au-dessus ».

Le président de l'ASVF complète l'explication : « Pendant qu'on retient en haut, la crue s'écoule en-bas. On n'est pas obligé de réaliser un évacuateur de crue en tremplin comme à la Roussille. Des barrages comme ceux que nous préconisons, nous en avons vu au Ronzey et à l'Oudan ».

Il se trouve que ces deux barrages ont été étudiés ou réalisés par ISL, comme le relève son représentant, qui précise toutefois : « Ils ne répondent pas à la même configuration géographique que pour l'Yzeron. De plus, volume de retenue et débit transitant par l'évacuateur sont deux notions différentes ».



Dimensionnement des évacuateurs de crues

L'Adjoint au maire de Francheville demande une explication sur les évacuateurs : « J'ai visité un autre barrage que vous avez construit, à St-Geniès-de-Malglouirès : il mesure 14m de haut, et comporte un évacuateur de crue placé sur le côté, à hauteur intermédiaire, à environ 7m. Le canal évacuateur mesure environ 160m de long, jusqu'au bassin de dissipation. Comment donc expliquer que sur le projet de barrage de Francheville, avec un évacuateur qui part de plus haut (23m environ), on aura une longueur de cet évacuateur plus courte, d'environ 65m ? De plus, n'y a-t-il pas un risque de vague, puisqu'à Francheville, nous avons des maisons à environ 330m à l'aval du barrage ? ».

Le représentant d'ISL : « Chaque barrage correspond à une topographie particulière du site, et à des conditions hydrologiques spécifiques. Si on avait pu faire plus court à St-Geniès-de-Malglouirès, voire une chute libre - et donc moins cher -, on l'aurait fait. Là-bas, pour rejoindre la rivière, il y avait une pente douce qui se prêtait à un canal plus long. S'agissant d'un risque de vague : à Francheville, la dissipation est concentrée dans le bassin, et ne déborde pas au-delà de la zone indiquée sur le plan, donc très loin des maisons citées. Quand l'évacuateur fonctionne, le lit majeur de la rivière à l'aval de l'ouvrage est déjà sous l'eau. Quels que soient les débits ou la longueur de l'évacuateur, la dissipation de l'énergie s'effectue sur un périmètre restreint, d'où il y aurait déjà eu évacuation des éventuels occupants ».

Le président de l'ASVF : « Il me semble qu'avec un petit barrage, on a un évacuateur plus limité ».

Le représentant de l'ISL : « Il n'y a pas corrélation. Cela peut même être l'inverse. Prenons l'exemple du barrage du Salagou : son réservoir est immense, et il n'a pas d'évacuateur, vue la taille de la retenue. Alors qu'avec un petit barrage, il faut tout évacuer. Plus le volume du réservoir est grand, plus le laminage des crues entrant dans le barrage est important. En conséquence, plus le barrage est petit, plus proportionnellement l'évacuateur est grand ».

L'animateur fait l'observation suivante : « A vous entendre les uns et les autres, je comprends la difficulté de la population à se faire une opinion : pour les experts, on ne peut concevoir un dispositif qu'en fonction d'une typologie et d'une hydrologie particulières du bassin versant et du ou des sites disponibles ; alors que la population s'interroge en permanence à partir d'exemples de dispositifs ou d'ouvrages réalisés ailleurs, qu'elle imagine pouvoir reproduire, notamment ici, à Francheville... ».

Le président de l'ASVF admet une partie du constat : « Peut-être faisons-nous trop d'analogies, mais tant que nos propositions n'ont pas été étudiées, on peut toujours penser qu'elles fonctionneraient ici aussi ».

Ce sur quoi le représentant de l'ISL renouvelle son argumentation : « Il y a eu modélisation en 2007, mais pas aux endroits précis pointés par votre association ou l'APLYC. En revanche, de nouvelles modélisations, même sur vos sites, mèneraient aux mêmes résultats ».



L'expert indépendant intervient pour approfondir un point rapidement évoqué plus haut, celui du risque engendré par une succession de petits barrages :

« Le gros barrage envisagé à Francheville est construit pour protéger les gens contre les inondations. Il est évident qu'il est hors de question qu'il rompe. De ce fait, les normes ont été montées – j'ai fait partie du Comité français des barrages réservoirs : celui-ci a défini des crues de danger, ce moment où le barrage cède, et qui a une probabilité extrêmement faible de se produire.

Sur le barrage de l'Yzeron, cette probabilité est de 1 sur 33 000 par an (ou Q 33 000), ou 1 chance sur 330 en 100 ans. Si vous mettez des barrages plus petits, vous allez passer à des crues de danger réduites, Q 10 000 par exemple, et donc une probabilité plus forte de les voir survenir.

Imaginez un dispositif faisant se succéder des retenues en cascade : si le premier barrage cède, tous les autres dégringolent ensuite. On ne peut pas se permettre cela. L'évacuateur est un élément coûteux du gros barrage, mais on ne peut transiger sur sa réalisation. Donc si on a plusieurs petits barrages, ils comprendront tous un évacuateur conséquent dimensionné pour la même crue de sécurité ».



Dimensionnement du barrage de Francheville et volume des matériaux requis

L'Adjoint au Maire de Francheville aborde alors un sujet qui le concerne personnellement :

« Il m'importe de clarifier une question sur laquelle ma bonne foi a été mise en cause.

Avant la réunion publique du 7 mars, j'ai participé, en tant que l'un des deux représentants de la commune au SAGYRC, à une réunion interne de celui-ci où l'on nous avait présenté le nouveau dimensionnement du barrage. J'avais compris, en toute bonne foi, que la largeur au sol du barrage n'était pas modifiée, restant à 80m, mais que l'on prolongeait le pertuis qui dépassait de chaque côté de 7,50m, portant la largeur totale (barrage plus pertuis prolongé de part et d'autre) à 95m.

Lors de la réunion du 7 mars, cette largeur au sol de 95m a été évoquée - soit oralement, soit sur l'illustration projetée – mais sans pertuis prolongé, ce qui paraissait cohérent avec la quantité de matériaux à prélever vu les enrochements, pour moi pratiquement doublés. D'où pour moi contradiction, justifiant mon intervention ce soir-là. On m'en a fait grief plus tard ».

Au directeur du SAGYRC qui lui dit « ne pas comprendre cette notion « d'enrochements doublés », il précise : « Jusqu'avant la réunion du 7 mars, dans tous les documents publiés par le SAGYRC, on a des prélèvements globaux de matériaux de 114 000 m³, dont 30 000 m³ d'argile. Est-ce qu'on est d'accord là-dessus ? Y a-t-il eu une erreur ? ».

Le directeur du SAGYRC affirme qu' « il n'y a pas eu d'erreur sur les chiffres, ou peut-être une erreur de présentation de notre part ».

Le représentant de l'ISL suggère une explication à cette ambiguïté : « Une confusion peut être possible à partir des éléments suivants : avec 1 m³ de roche prélevé, on ne peut réaliser 1m³ de remblai, car ce n'est pas la même densité de roche. Celle-ci pèse 2,5 t/m³, le remblai 2 t/m³. Avec 1 m³ de roche, on fait donc 1,2 m³ de remblai ».

Le directeur du SAGYRC poursuit son analyse de la divergence perçue sur les chiffres : « Je pense que vous faites allusion au dossier de 2007, et qu'il faudrait revoir la manière dont nous le présentons. Dans les 114 000 m³, peut-être estimiez-vous qu'ils comprenaient les 30 000 m³ d'argile, alors que je pense que ce n'était pas le cas. Peut-être l'avons-nous mal écrit. En fait, il y a 114 000 m³ d'enrochement et 30 000 m³ de matériaux argileux.

Entre la phase d'avant-projet en 2007 et le nouveau projet, nous avons – notamment pour des questions d'intégration au paysage – élargi la base du barrage pour pouvoir créer des terrasses sur ses flancs, terrasses destinées à casser l'effet de pente, répondant en cela à des demandes que l'on nous avait adressées. Cela a conduit à augmenter le volume d'enrochement. On reste cependant sur un noyau d'argile identique, à 30 000 m³.

Aujourd'hui, on passe donc à un volume de 160 000 m³. Sans doute la confusion vient-elle de là. Le fait est qu'en réunion interne au SAGYRC, nous étions convenus d'une erreur, ou d'une coquille.

Ce qui a été présenté à la réunion du 7 mars, repris dans le dossier de concertation, est bien ce qui suit, conforme à la réalité :

- . 80 m de largeur à la base du remblai
- . auxquels on rajoute sur la longueur du pertuis les ouvrages en béton en entrée et en sortie



. soit un total de largeur d'environ 90m.

L'Adjoint au Maire de Francheville confirme : « C'est bien ce que j'avais compris, d'où ma réaction qui a sans doute choqué. A cela s'ajoutait pour moi un manque de cohérence sur la question du volume des enrochements : d'une part, vous me dites qu'on a adouci la pente, et donc qu'on élargit la base ; d'autre part, maintenant, vous me dites que malgré ce maintien à 80m, on va « taper » beaucoup plus de matériaux de roche ».

Le représentant d'Hydratec note « qu'entre le chiffre de l'avant-projet de 2007 et l'avancement des études jusqu'à la formalisation définitive du projet, il est normal que les chiffres puissent évoluer du fait de la prise en compte de demandes issues de l'Etat, du public, ou de contraintes nouvelles. Tant que le dossier de consultation des entreprises n'est pas rédigé, il est toujours soumis à évolution ».

Pour le directeur du SAGYRC, ce qui précède « prouve que le projet n'est pas complètement finalisé », et pour l'Adjoint au Maire de Francheville, « mais aussi qu'il y a eu des problèmes de communication ».



Difficultés de communication sur le projet, exigences du dialogue

Un membre de l'ASVF prend alors la parole :

« Jusqu'ici, je ne suis pas intervenu, et ai beaucoup écouté. Je constate que les points techniques sont bien maîtrisés par les intervenants. Là où je suis surpris, à travers ce que vous SAGYRC nous dites de l'évolution du projet, des coquilles corrigées, c'est comment on peut expliquer à la population concernée cette imprécision ? Pour le béotien que je suis, c'est imbuvable. Cela ne me donne pas confiance. Je n'adhère pas parce que cela me semble opaque.

Par ailleurs, je veux témoigner de l'inquiétude suscitée par l'impact des prélèvements de matériaux. Un ouvrage est sans doute mieux que dix, mais comment allez-vous procéder ? »

Sur le deuxième point évoqué, l'animateur rappelle que « les modalités de travaux feront l'objet de l'un des prochains ateliers de concertation ».

Sur le premier point, il estime que « discuter d'un tel projet, c'est effectivement accepter d'entrer - dans une certaine mesure - dans la complexité et de plonger dans les dossiers, ce qui n'exonère pas le maître d'ouvrage d'un effort de communication. J'en parlais avec le président de l'ASVF : imaginez qu'on décide d'un referendum sur le barrage, il y a un risque de voir des gens mettre leur bulletin « pour » ou « contre » après - pardonnez-moi l'expression - une seule discussion au café d'à-côté. Certains auront certes poussé la réflexion plus loin. Mais alors que vous tous qui avez travaillé à fond le dossier peinez à vous entendre, d'autres qui n'ont pas fait cet effort ont déjà un avis définitif. On comprend donc, suite à cet échange, l'importance du dialogue, dès lors que chacun accepte d'entrer dans le dossier ».

Pour l'un des représentants du bureau d'études, « il y a quelque chose de paradoxal : vous, associations, nous faites le reproche qu'au niveau de l'avant-projet, rien n'est figé, et donc que c'est opaque, que les chiffres changent tout le temps. Et dans le même temps, vous nous faites le reproche de ne pas vous associer à la concertation, ou de l'être quand tout est figé et que vous n'avez plus rien à dire ».

« Normal, rétorque un autre membre de l'ASVF : jusqu'à présent, pour la concertation, on nous a toujours dit que c'était ça, et pas autrement ».

Le directeur du SAGYRC juge le différend : « Si le discrédit ne porte que sur les chiffres, j'ai envie de dire « ça me va ». Que le pertuis mesure 80 ou 90m, ou que cela pose un problème de volume de matériaux prélevés, il me semble que l'essentiel n'est pas là. Nous pouvons rencontrer des problèmes de communication sur certains chiffres, liés en partie à des dossiers que nous devons rendre à des dates particulières ».

Pour l'un des membres de l'ASVF, « le problème est que nous ne voulons pas de ce barrage gigantesque à Francheville ». « Ça, nous l'avons bien compris ! », atteste le directeur du SAGYRC. « Le commissaire-enquêteur l'entendra sans doute aussi », souligne l'animateur.



III - Dispositif technique lié aux barrages, mesures structurelles et non structurelles

Questions liées, abordées en réunion :

- . modélisation des mesures techniques autres que les ouvrages
 - . mesures pour la réduction de la vulnérabilité des sites (urbanisme...)
 - . responsabilisation des communes
 - . compétence statutaire du SAGYRC en matière de « police réglementaire »
-

Pour le président de l'ASVF, « on ne peut réserver la prévention – et même la protection – aux seuls barrages. Le Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie demande une politique globale, pensée à l'échelle du bassin versant, et non constituée seulement de travaux. Pensez-vous donc, vous, SAGYRC, qu'en ce moment, vous traitez l'ensemble du problème ? ».

En préambule à sa réponse, le directeur du SAGYRC renouvelle sa position quant à la demande de modélisation portant sur 8 sites en cascade sur l'Yzeron :

« A titre personnel, compte tenu de ce qui a été dit plus haut, je ne crois pas qu'une telle étude soit justifiée. Quand bien même ses conclusions diraient « Ça marche hydrauliquement », elles montreraient aussi les impacts environnementaux et financiers de cette solution. Cependant, je ferai bien sûr état de cette demande aux décideurs ».

Il aborde alors le point à l'ordre du jour :

« Maintenant, vous nous demandez de compléter cette étude par d'autres mesures techniques que vous citez : bassins de rétention, par exemple sous le parking de Carrefour, etc. Ça, c'est intéressant... sauf que, nous techniciens, ne sommes pas en capacité de mesurer ça. Cela se heurte au principe de réalité. Comment nous, représentant la puissance publique, pouvons-nous aller voir la société Carrefour et lui dire : « Nous allons vous racheter votre parking et en faire un bassin de rétention enterré » ?

Il est dommage que l'APLYC n'ait pu être présente aujourd'hui. On est quand même dans un dialogue de sourds. Vous nous dites :

« Nous, associations, on vous dit à vous SAGYRC qu'il faut étudier ça. Vous, SAGYRC, nous rétorquez « Ça ne marche pas », alors que vous ne l'avez pas étudié. On ne discutera donc pas avec vous ».

Si le dialogue est celui-ci, nous sommes tous complètement coincés.

Aujourd'hui, nous vous disons : « Nous avons quand même suffisamment d'études préalables en matière d'approche des solutions alternatives, pour nous être déjà posé ces questions et y avoir répondu, pour ne pas estimer utile une nouvelle étude ». En outre, aller mesurer toutes les micro-rétentions possibles sur un bassin versant de 150 km², ou plus grandes mais sur des terrains dont on n'aura pas la maîtrise, cela n'est techniquement pas possible.



Que vous protestiez n'avoir pas été consultés sur le choix d'un barrage, nous le comprenons. Etant un syndicat opérationnel, responsable du bon usage des deniers publics, nous ne pouvons engager une nouvelle étude que si elle est justifiée. Or nous considérons que nous disposons de suffisamment d'éléments, soit à travers d'études conduites sur d'autres bassins versants, soit par des bases d'études relatives à notre bassin versant, pour dire que ce n'est pas justifié, nous savons déjà auquel résultat une telle étude va parvenir.

Les compléments que vous demandez (bassins de rétention, re-végétalisation...), personne ne pourra vous dire s'ils sont efficaces, parce que personne ne pourra les tester ni vous les garantir.

Il est important que dans le contexte de dialogue qui préside à cette réunion, différent de celui de la réunion publique « purgatoire » du 7 mars, vous puissiez entendre nos arguments relatifs à la fiabilité d'études.

L'instruction du PAPI a duré un an et demi ; vous vous êtes même procuré ces rapports internes aux services de l'Etat et voyez jusqu'où l'IRSTEA, pour le compte du ministère, nous a conduits dans l'analyse coût/bénéfice de notre projet. Je précise que la Commission mixte Inondations, c'est un parterre de 90 à 100 personnes qui « cuisinent » chaque point du cahier des charges avant de labelliser un PAPI.

J'ai entendu dire, puisque le médiateur nous l'a fait remonter après son entretien avec l'APLYC, que « le PAPI n'est pas bon, qu'il n'est pas cohérent avec le PGRI, qu'il faut donc le revoir » : c'est un non-sens. Un PAPI est labellisé par une Commission mixte Inondations réunie à l'échelle nationale, à laquelle participent différents collèges : associations de protection de l'environnement, riverains inondés..., il n'y a pas que l'Etat et des « sachants ». Tous ces gens épiluchent le dossier. S'ils l'ont validé, c'est qu'ils considèrent que les 5 axes non structurels, quand bien même ceux-ci sont moins « musclés » - et je vous donne crédit là-dessus – sur le volet de réduction de la vulnérabilité que sur la Brévenne, étaient conformes au cahier des charges et donc au PGRI ».



Réduction de la vulnérabilité, mesures non structurelles

Le directeur du SAGYRC poursuit :

« Si le syndicat de la Brévenne met plus de moyens que nous sur ce volet, c'est parce que les décideurs ont moins de possibilités techniques de réduire l'aléa en amont. Idem pour le syndicat du Garon, qui a davantage travaillé sur le ruissellement. Chacun avance à son rythme, en fonction de sa topographie, de ses conditions de pluviométrie...

On a sans doute un besoin d'explication et d'information sur ce que nous faisons en dehors des grands travaux structurants, lesquels monopolisent le débat, ce qui est normal puisque nous avons lancé une phase de concertation préalable à enquête publique portant sur le projet de barrage.

A titre indicatif, voici quelques exemples d'autres axes du PAPI :

- . nous avons animé une formation de trois jours avec l'IRMa (Institut des risques majeurs de Grenoble) et les syndicats de la Brévenne et du Garon, à nos 19 communes du bassin versant, formation payée par le SAGYRC en décembre 2015 sur le budget du PAPI, portant sur les plans communaux de sauvegarde
- . nous avons actuellement un stagiaire de 3ème cycle universitaire qui travaille sur la mise en place de repères de crues,
- . nous lançons une convention de partenariat avec l'IRSTEA pour parfaire le dispositif de prévision des crues,
- . il existe déjà un système de plate-forme d'appel à Oullins et Sainte-Foy,
- . toujours dans le cadre de ce stage, nous travaillons sur un courrier d'information en cas de crue, qui serait adressé aux 3 000 riverains de la zone inondable, avec une cartographie jointe de la parcelle de chaque destinataire, mentionnant les hauteurs d'eau et les vitesses, comportant des messages sur la mémoire du risque, sur les dispositions à prendre au titre de la réduction de la vulnérabilité, conformément au PPR Inondations,
- . nous lancerons également en 2017-2018 une approche similaire sur la vulnérabilité pour les entreprises,
- . etc.

Toutes ces actions de prévention ou d'accompagnement se font parallèlement aux travaux structurants. Nous ne sommes pas partis « bille en tête » sur ces derniers, en occultant totalement le reste. Cela se fait en parallèle, mais on a moins communiqué dessus ».

Le président de l'ASVF réagit à cet exposé : « N'étant pas spécialiste de cela, le découvrant petit à petit, je suis étonné que certaines actions d'information et de sensibilisation n'avancent pas plus vite. Par exemple, j'ai vu des anomalies, comme un mur construit illégalement par un riverain à Francheville – construction qui paraît-il sera légalisée. Quand on voit cela, on se dit que l'information n'a pas été suffisante ».



L'animateur rapporte alors les propos que lui a tenus l'APLYC sur ce volet, et notamment sur le procès qu'on fait aux Franchevillois de se désolidariser des autres communes. « L'APLYC réagit vivement à ce reproche, et souligne que la solidarité passe aussi par une information et une sensibilisation de la population amont du bassin versant. Voici par exemple ce que préconise l'APLYC :

- . sur les 25 km du parcours, demander aux communes un bilan des moyens engagés pour réduire le débit et retenir la crue en amont de Francheville (bassins de rétention, zones de végétalisation...),
- . sensibiliser les propriétaires de l'amont sur les questions d'urbanisation,
- . ré-évaluer les horaires d'alerte, de 6h à 8h en amont,
- . etc. ».

Le président de l'ASVF indique que « ces mesures figurent effectivement au PAPI comme des principes, mais qu'elles doivent faire l'objet d'étude. J'ai l'impression que cela n'a pas été popularisé. Au-delà de la crue centennale, les gens seront inondés : ils ont donc des choses à faire dès aujourd'hui, et ne le savent pas ».



Pouvoir du SAGYRC auprès des maires

Le représentant du SECOL demande « quels sont les moyens du SAGYRC pour peser auprès des maires ? Y a-t-il une véritable volonté d'aller dans ce sens ? ».

Pour le directeur du SAGYRC, « le syndicat n'a pas la compétence statutaire d'instruction des permis de construire. Il peut avoir un pouvoir consultatif, si on le lui demande. La volonté politique est bien là, de principe, mais à partir du moment où cela ne figure pas dans nos prérogatives, pour qu'une parole ait de l'impact, il faut qu'elle soit légitimée par notre statut. Or ce n'est pas le cas.

Une réunion de travail a eu récemment eu lieu sur ce sujet à Tassin, où le Maire de cette commune souhaitait clarifier la position du SAGYRC. Si les communes ne demandent pas formellement son avis au SAGYRC, nous ne voyons pas passer la demande de permis de construire.

En revanche, les 5 communes les plus exposées (Francheville, Tassin, Sainte Foy, Oullins et Charbonnières) ont maintenant le réflexe, dès lors qu'un projet est en zone rouge ou bleue – donc dépendant du PPR Inondations – de solliciter le SAGYRC.

Nous avons monté avec la DDT du Rhône une réunion avec les services urbanisme des différentes communes pendant laquelle les responsables du PPR à la DDT ont expliqué l'interprétation de ce document en matière de gestion du ruissellement et pour ne pas aggraver la zone inondable.

Nous sommes aussi associés systématiquement aux dossiers de révision du PLU – comme par exemple à Brindas où il existe un fort enjeu sur une ZAC du centre.

Sans doute avons-nous insuffisamment communiqué là-dessus. Je comprends bien que si on ne l'affiche pas, vous ne pouvez pas l'inventer. Mais ce ne sont pas non plus des sujets sur lesquels portera l'enquête publique. En revanche, ils sont abordés dans les supports du SAGYRC à destination du grand public, Journal ou site internet, rubrique Bonnes pratiques.

Le représentant des riverains du Grand Pré à Tassin, estime « que ce sont souvent des vœux pieux : beaucoup de riverains n'en tiennent pas compte ».

« Qui a le pouvoir de police ? » questionne l'animateur. Un technicien du SAGYRC lui répond : « Les services Urbanisme des communes. Elles ont depuis 2013 l'obligation de faire respecter la prise en compte du PPRNI (lequel s'impose au PLU) par des mesures qui intègrent le risque jusqu'à une crue centennale, en demandant au pétitionnaire de certifier qu'il prend bien en compte ce PPRNI ». Le représentant du Grand Pré reste dubitatif.

Le directeur du SAGYRC complète l'information : « Cela dépasse effectivement le SAGYRC, bien que nous tentions, à travers notre participation à différentes instances et réunions, de promouvoir cette vigilance. L'extension du PPR en 2013 aux 20 communes du SAGYRC fait que, désormais, toutes les zones non urbaines donc non construites aujourd'hui sur le lit majeur de l'Yzeron sont gelées en zone rouge. On est désormais certains que les erreurs commises autrefois à l'aval ne seront pas reproduites sur les parties non construites. Il y a maintenant les bandes de 10m le long du cours d'eau, la zone blanche sur les zones de rétention, etc. ».



Un membre de l'ASVF exprime son étonnement lors de la réunion du 7 mars, « du fait que le SAGYRC n'intervienne pas quand le maire d'Oullins a parlé du dépôt TCL, pour lequel il a obtenu une dérogation, disant qu'il était hors zone alors qu'il est en plein dans la zone rouge ».

Un technicien du SAGYRC fournit .les éléments de compréhension : « Ce terrain est pour moitié en zone rouge, pour moitié en zone bleue. Il n'était pas auparavant en zone inondable, il l'est depuis 2013, alors que la commune avait entretemps engagé un projet de restructuration du secteur. Dans le cadre de l'enquête en amont du PPR, la commune d'Oullins a discuté avec les services de l'Etat. Ceux-ci ont accepté la dérogation, sous réserve que la commune diminue la vulnérabilité et permette l'accès au secours, ce qui a été fait ».

L'Adjoint au Maire de Francheville questionne à son tour sur un autre aspect du pouvoir réglementaire : « Dans le cadre du PPRNI, le Préfet a-t-il autorité en période de crue simultanée de l'Yzeron et du Rhône d'exiger de la CNR qu'elle ouvre son barrage (de Pierre-Bénite) ? ».

« C'est un sujet souvent abordé en réunion publique », relève le directeur du SAGYRC. « En période de crue, explique un technicien, les barrages de la CNR sont ouverts, c'est pourquoi on les dits « transparents », selon une exploitation « au fil de l'eau ». « Ils ne l'étaient pas en 2003 », fait remarquer un membre de l'ASVF. « A cette date, complète le directeur du SAGYRC, il y a eu conjonction d'une petite crue sur le Rhône et d'une crue trentennale sur l'Yzeron, le plan d'eau du Rhône était élevé, mais cela était indépendant du barrage de la CNR. L'impact hydrologique est faible, et ne se fait pas sentir au-delà du pont d'Oullins ». L'expert indépendant, ex-salarié de la CNR précise qu'aujourd'hui, « Les vannes s'ouvrent. Plus la crue est forte, plus le niveau du Rhône baisse ».

Pour conclure sur ce 3^{ème} point de l'ordre du jour, le directeur du SAGYRC souligne que « ce qui est inscrit au PAPI, sur les axes 1 à 5, ce n'est pas de l'ordre des intentions. Il y a réellement eu des dispositions pour lesquelles le SAGYRC fait de l'animation, de l'information, de la sensibilisation, même s'il n'a pas statutairement de pouvoir en la matière. Elles ne bénéficient pas de la résonance qu'ont les grands travaux, notamment, dans le bons sens du terme, du fait de votre mobilisation d'associations et d'opposants », « laquelle, ajoute l'animateur, contribue à la pédagogie du grand public sur ces questions ».



Origine des matériaux

L'animateur relève qu'une question récurrente a trait à l'origine des matériaux nécessaires à la construction du barrage.

« Ils sont prélevés dans un rayon de 200m autour du barrage, explique le représentant du bureau d'étude ISL. La surface impactée est pratiquement équivalente à celle du barrage ».

« Quelle hauteur y a-t-il entre le haut de l'éperon de la carrière et la base ? », demande l'Adjoint au Maire de Francheville. « Si l'on prend comme base le fond de vallon, lui répond le technicien, on fait reculer la montagne d'environ 60m ».

Le directeur du SAGYRC complète l'information : « Les habitants les plus proches sont ceux du lotissement « Le Village de l'Ouest ». En réunion publique, un membre de l'APLYC s'offusquait du fait que je ne savais pas répondre à des questions comme « Où allez-vous faire passer les camions, comment allez-vous gérer les poussières ? ».

Au stade d'aujourd'hui, nous n'en sommes pas à une réponse détaillée à ces questions. Le plan de tirs de mines n'a pas été arrêté. Ce qu'on sait, c'est qu'il y a plusieurs solutions à ces questions. Nous en discuterons dans le détail avec les entreprises qui mèneront le chantier. Pour rabattre les poussières, on utilise souvent l'arrosage.

L'ensemble des spécialistes rencontrés en phase d'étude nous l'a confirmé :

- . le volume de matériaux est disponible et de qualité,
- . les conditions d'exploitation sont compatibles avec la présence des habitations proches.

Tirs de mines

Les experts du bureau d'études en expliquent le principe :

« L'usage des explosifs aujourd'hui est pratiquement « de la dentelle », comme on le voit pour la destruction d'immeubles en zone urbaine. Les tirs envisagés – mais encore cela n'a t-il pas été définitivement arrêté – sont de l'ordre de 70 au total, que le chantier dure 18 mois ou 24 mois. Ce qui peut varier, c'est leur fréquence, selon les souhaits qu'exprimeront les riverains : plus ou moins de tirs, pour des tirs plus ou moins longs.

Sachant que l'on doit respecter des seuils sonores de propagation, des enregistreurs seront placés chez eux, des référés préventifs dressés par un expert désigné par le Tribunal. C'est ce que l'on a fait à Oullins, pour les travaux sur le cours d'eau, quand on a battu les palplanches à proximité des habitations.

Des riverains nous ont déjà interpellés à ce sujet, comme quelqu'un qui habite une maison sur pieux, ou d'autres qui habitent sur des terrains peu stables : cela sera pris en compte dans le cadre de l'étude d'impact.



L'échéance des travaux

Le président de l'ASVF s'étonne du report du programme : « On nous a parlé d'une enquête publique à réaliser fin 2016, après cela été à fin 2018, pour un démarrage des travaux en 2020. Qu'en est-il exactement ? »

Le directeur du SAGYRC explique ce décalage :

« On pensait pouvoir lancer en 2016 à la fois les études réglementaires et l'enquête publique. Plusieurs facteurs ont joué dans le glissement du calendrier :

- . on réagit à la demande publique, que ce soit l'opposition de la mairie de Francheville ou des associations, qui nous mobilise fortement pour présenter le projet en amont,
- . on s'adapte à l'évolution de la réglementation, notamment celle de l'arrêté d'instruction du projet sur le classement des ouvrages – et notamment la Loi GEMAPI qui n'entrera en application qu'au 1^{er} janvier 2018 -, lequel demande des études de danger complémentaires, non seulement sur l'ouvrage mais aussi à travers un « système d'endiguement » à l'échelle du bassin versant, etc.

Aujourd'hui, les décrets sont parus, mais l'état de l'art pour y répondre n'est pas finalisé : nous travaillons là-dessus avec les services de l'Etat concernés.

Encore faut-il que nous ayons, équipe du SAGYRC limitée à 4 techniciens, la capacité humaine à faire tout cela dans les temps : les travaux d'aménagement sur le cours d'eau, qui ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique et d'urgence et qui avancent, et le reste...

Compte tenu de cela, les appels d'offres seront connus vers 2019-2020, et les travaux réalisés à l'horizon 2021-2022.



Questions diverses

Pourquoi si peu de linéaire de berges traité à Francheville ?

L'Adjoint au Maire de Francheville : « Si le projet de barrage n'existait pas, y aurait-il plus que les 350m de linéaire de berges aménagés sur Francheville, alors que la commune en détient le plus grand linéaire ? A protection équivalente, sans le barrage, comment ferait-on pour traiter des crues connues, à savoir trentennales ? A Oullins, il y a de l'ordre de 1,8km de berges traité, à Sainte-Foy 1,5km... Je ne sais pas, mais ça interpelle ».

Experts Bureaux d'études ISL et Hydratec : « Cela a fait partie des solutions alternatives étudiées : « Si l'on supprime le barrage comment traitons-nous le recalibrage du cours d'eau ? ». La logique est de protéger uniquement ce qui doit l'être, et de garder toutes les zones d'expansion possibles, comme sur le secteur de Chalon qui doit rester inondable, et comme sur d'autres secteurs. Sans le barrage, on ne traiterai donc pas plus que ces 350m, car avec ces aménagements, nous sommes déjà à un niveau de protection Q30 ».

Le président de l'ASVF : « Vous dites « garder », et non « mobiliser », ou « sur-inonder ».

Le technicien du bureau d'études ISL : « Mobiliser, cela voudrait dire construire une retenue, et donc un barrage, ou des ouvrages ».

Le président de l'ASVF : « C'est ce que l'on propose ! Pourquoi cela n'a-t-il pas été étudié ! ».

Le technicien : « Pas au même endroit, certes, mais l'étude de mobilisation conduirait toujours au même résultat ».

Directeur SAGYRC : « La question du linéaire a été posée, notamment par le maire de Francheville et celui de Tassin. Nous l'avons bien entendue. On sent une inquiétude, ou du moins une question posée par les communes concernées par les barrages, qui serait celle de dire : « Attention, la priorité, c'est celle des recalibrages, on ne voudrait pas que les barrages obèrent ce volet-là, ni en timing, ni en qualité »

L'Adjoint au Maire de Francheville : « Je vois que nous avons été entendus ».

Directeur SAGYRC : « A cette question, nous répondons : barrages et aménagements sont deux choses différentes. L'enquête publique de 2010 nous a demandé de présenter le volet de recalibrage de manière indépendante. Les barrages n'ont pas pénalisé les projets de travaux sur les cours d'eau, ni à Francheville, ni à Tassin, ni dans le temps de leur réalisation. Les recalibrages sont un préalable indispensable aux barrages ».

Un barrage implanté plus à l'extrémité du vallon ?

Le président de l'ASVF : « Pourquoi casser l'entrée du vallon, avec son petit pont de bois, qui est assez intéressante ? Pourquoi ne pas descendre le barrage plus près du viaduc ? »

L'expert du bureau d'études ISL : « Le site choisi est le meilleur sur les critères de construction (fondations) et de retenue (verrou plus prononcé) et de sûreté. Nous avons vérifié : si on implante le barrage plus en aval, on diminue par deux la hauteur d'eau au droit de la digue, ce qui représente une perte de 2/3 par rapport au volume du projet retenu ».



CONCLUSION

Le directeur du SAGYRC : « Je respecte le travail fait par les associations, tant sur la critique que sur les propositions. Nous lisons avec intérêt tout ce que vous nous transmettez. J'ai compris votre approche, et le fait que vous ne voulez pas du barrage. Je le ferai remonter. C'est votre droit le plus strict, même si cela ne justifie pas pour nous de relancer une étude. Pour nous, c'est la même approche que celle de 2007 - avec d'autres sites, dont acte.

Quand bien même on arriverait, par modélisation, à prouver que votre solution est aussi efficace hydrauliquement, (sachant qu'on perd quand même en capacité d'écrêtement), nous vous tiendrions le même discours : la solution multisites est plus impactante environnementalement, plus coûteuse et moins sûre.

Par ailleurs, je ne peux pas répondre à votre demande complémentaire, à savoir combiner ça à d'autres thématiques que vous abordez (par exemple un ouvrage sous le parking de Carrefour, chez Boiron...), car celles-ci ne relèvent pas d'une faisabilité technique ni de notre maîtrise d'ouvrage ».

L'animateur : « Vous êtes invités et serez les bienvenus aux ateliers de concertation qui vont suivre, même si je suis conscient qu'ils se tiennent sur une hypothèse pour vous récusable ».

L'ancien président de l'ASVF : « On attendait cette réunion d'aujourd'hui, mais on peut vous dire qu'on savait qu'elle ne servirait à rien. Vous allez vous retrouver avec une opposition sur le terrain à Francheville, lors du prochain atelier et plus, j'en suis désolé.

On ne voulait pas en arriver à ce stade-là, d'où l'énorme travail accompli par l'association et son président actuel. On n'a jamais pu être concertés, car on nous a toujours dit qu'étant contre le barrage, nous n'avions rien à faire dans la concertation. Là, nous avons fait un travail considérable ; nous estimions qu'on pouvait encore revenir sur la solution du gros barrage. Nous nous retrouverons donc dans des circonstances qui seront différentes ».

Le directeur du SAGYRC : « Je suis en poste depuis 2002 ; j'ai rencontré pour la 1^{ère} fois l'ancien président en 2003, et nous nous sommes revus pratiquement tous les ans, avec vous aussi quand vous avez pris la présidence, puis avec le président actuel.

Il faut quand même se rappeler qu'au-delà de la réunion publique difficile du 7 mars, des propos ont été écrits dans le bulletin de votre association, faisant état d'une agressivité et d'une aversion contre le SAGYRC difficilement acceptables. Cela explique pourquoi nous sommes, nous aussi, parfois dubitatifs quant à l'utilité du dialogue ».

L'ancien président de l'ASVF : « Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on a écrit cela. Si on avait eu un peu plus d'écoute et si on avait pu participer, on n'en serait pas à ce stade-là ».

L'animateur : « Si je comprends bien vos propos, je dois m'attendre, en tant qu'animateur des prochains ateliers, à des arguments de la part de gens qui connaissent bien le dossier, mais aussi à des gens qui le connaissent moins bien et qui manifesteront davantage par de la colère ? »

L'ancien président de l'ASVF : « Peut-être... ».



L'expert indépendant : « Lors de la réunion de mars, j'ai entendu une remarque du public qui faisait référence à la mobilisation de Sivens, et j'ai été interpellé par la violence de certains propos et attitudes d'opposants. Rappelez-vous que quel que soit le désaccord, cela ne mérite pas un mort. Vous êtes opposés, c'est votre droit, mais je vous le répète, ce projet est un bon projet. Attention, s'il vous plait, à ce qu'il n'y ait pas de débordements. ».

L'ancien président de l'ASVF : « La fin justifie les moyens ».

Le président de l'association SECOL : « Du côté du SECOL, nous tenons à ce qu'il soit noté que nous ne sommes pas des opposants, et nous ne voulons pas que vous nous considériez comme tels. Mais ce que j'ai entendu aujourd'hui à cette réunion, il faut le faire savoir. Il faut développer l'information auprès des communes, pour que le discours de prévention prenne le pas sur celui de la protection. Si on peut vous y aider, on le fera, avec nos moyens. Derrière tout ce débat, j'entends les habitants de Francheville dire : « C'est nous qui subissons cela, et pas en amont ». Il faut leur dire qu'il ne se fait pas rien en amont, et que sur ce qui ne se fait pas, ce n'est pas de la compétence du Sagyrc ».

